

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
03 mars 2017

Date d'affichage  
03 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Brigitte MASSON.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Colette PERNET par Thierry BESSON, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

**Madame Catherine HAMEREL** a été nommée secrétaire

Objet : **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

N° de délibération : **2017\_03\_10\_06**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Depuis le 3 février 2014, nous avons recruté un agent en contrat aidé (emploi d'avenir) affecté au service technique et plus spécifiquement aux bâtiments.

Le contrat arrive à expiration.

Cet agent donne entière satisfaction compte tenu de son engagement et de son expérience professionnelle.

Il a suivi de nombreuses formations afin de développer ses compétences.

Toutefois, il est impossible de renouveler son contrat qui est limité à 36 mois.

Aussi compte tenu de la charge de travail au service bâtiment et des qualités reconnues à cet agent il vous est proposé de créer un emploi à temps complet à durée déterminée d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 correspondant à l'indice majoré 325. Il lui sera attribué un régime indemnitaire à l'identique des agents fonctionnaires.

Il est utile de préciser que parallèlement dans un souci de maîtrise de notre masse salariale, nous avons choisi de ne pas recruter de personne sur un poste en espaces verts dont le contrat arrive à expiration le 2 mars 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'avis favorable de la commission des finances du 28 février 2017 ;
- DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- OUI l'exposé qui précède,**

**AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

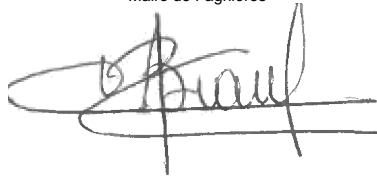
**Résultat du vote :**

- Voix pour : **19**
- Voix contre : **3**
- Abstention : **1**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

**Alain BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 14/03/2017 à 14:10:54  
Référence : 107e45ffe34838adb3dfa006608f8ed9a3244ee3